



Vol de transfert d'argent sur une personne malade

Par **mannu213**, le **12/03/2019** à **15:26**

[smile31] Bonjour,

Je m'adresse à vous, car, je ne sais pas comment procéder pour rétablir la vérité du droit moral du compagnon de ma maman. Voilà, depuis au moins 6 ans, date à laquelle, je rendais régulièrement visite à ma maman, pendant les vacances, je me suis aperçu, que son compagnon prenait régulièrement sa carte bleue pour faire n'importe lequel achat, ainsi, que de faire des retraits en liquide et des transferts sur son compte personnel, ou, sur un compte qui aurait ouvert pour lui. Ma maman, ne pouvait pas se déplacer et n'avait aucun visu sur son compte, vu qu'elle était dépendante de lui.

A qui dois-je, m'adresser pour enquêter sur ses actions frauduleuses ?

Vous en remercie à l'avance.

Cordialement sa fille.

Par **morobar**, le **13/03/2019** à **08:30**

Bonjour,

Vol====> police

Et banque pour bloquer la carte compromise.

Mais que veut dire "pour rétablir la vérité du droit moral du compagnon de ma maman."

Car semble-t-il cela signifierait le contraire de la situation exposée par la suite.

Mais il faut être sûre de votre affaire, car si votre mère a confié son code secret et connaît ces retraits vous seriez en face d'une dénonciation calomnieuse.

Par **mannu213**, le **13/03/2019** à **09:45**

Bonjour,

Effectivement, ma mère a donné procuration à son compagnon,

qui en a profité pour sortir l'argent du compte pour différents achats, sans que ma maman soit au courant.

Ma maman ne pouvait pas se déplacer, donc il pouvait sortir

de l'argent sans être inquiété. Ma maman avait 84 ans au moment de cette histoire. Depuis, elle est décédée.

Je voudrai prouver, que son compagnon a profité de l'occasion pour lui soutirer de l'argent(soit au distributeur

ou par internet dont lui seul avait accès).

Merci de me donner votre avis.

Cordialement, sa fille

Par **amajuris**, le **13/03/2019** à **10:34**

bonjour,

dès l'instant où le compagnon de votre mère avait procuration sur les comptes de votre mère, il pouvait donc en disposer.

vous mère recevait des relevés de compte régulièrement ce qui lui permettait de suivre les dépenses faites par son compagnon sur son compte sans se déplacer.

c'était la volonté de votre mère.

pour moi, il n'y a rien de frauduleux mais si moralement c'est plus discutable.

pendant 6 ans, vous avez visité régulièrement votre mère et vous avez vu les dépenses faites par le compagnon de votre mère et vous n'avez pas réagi ?

salutations

Par **mannu213**, le **14/03/2019** à **19:10**

Bonjour,

Ma maman ne voyait plus ses comptes car elle lui faisait

confiance. Et, quand elle lui demandait de les voir, il

lui répondait que cela ne la regardait pas.

De plus, elle était comme hypnotisé par lui.

C'est pourquoi, je lui ai demandé dans un premier temps de me

montrer les relevés bancaire avec le consentement de ma maman, il m'a dit que c'était

familial. Alors que je suis sa fille. Que faire ? prendre un avocat pour abus d'une

personne en état de faiblesse.
Merci, de me conseiller
Cordialement, sa fille

Par **morobar**, le **15/03/2019** à **08:37**

Bonjour,
" prendre un avocat pour abus d'une
personne en état de faiblesse. ".
Déjà prendre conseil auprès d'un avocat pour savoir si avec les éléments évoqués il est en
mesure de démontrer un comportement frauduleux de la part de l'individu.

Par **mannu213**, le **15/03/2019** à **08:54**

Bonjour,
Merci, pour votre conseil.
Effectivement je vais voir auprès d'un avocat pour voir si
il peut me venir en aide.
Cordialement, sa fille